



## Problème abus xxxxxx

Par **AK94**, le **07/11/2021** à **12:37**

Bonjour,

J'ai un soucis avec la société xxxxxx :

Voici les faits :

11 août 2021 : Démarchage téléphonique de xxxxxx pour une assurance Frais d'obsèques. Je ne donne pas suite.

13 août 2021 : Réception du courrier xxxxxx Frais d'obsèques avec l'échéancier de prélèvement.

(Je précise que je n'ai rien signé, ni rien renvoyé et encore moins communiqué mes coordonnées bancaires)

02 septembre 2021 : Avec l'aide de ma fille, car je suis âgée, j'appelle le service Clients xxxxxx pour leur dire que je ne veux pas de cette assurance et que je n'ai rien souscrit ni communiqué. Réponse de l'opératrice : j'aurai donné mon accord verbal (ce qui est faux) au moment du démarchage et pour les coordonnées bancaires, ils sont en contacte avec Cofidis qui leurs a communiqué mes informations...(?????)

Du coup, en bonne t due forme, selon les conditions générales reçues, j'envoie un courrier en LRAR de renonciation au contrat, en espérant que cela stoppe.

Résultats, le LRAR est resté en statut : Récupéré mais en attente de distribution (depuis le 04 septembre 2021).

Après 2 prélèvements non autorisés (septembre et octobre 2021), j'ai de suite prévenu ma banque, qui a fait opposition car effectivement, absence d'autorisation SEPA de ma part.

Mi -octobre, en recevant les factures m'invitant à régler par chèque, je ne donne pas suite et je leur envoie un mail en leur expliquant le soucis et aucune réponse de xxxxxx.

Hier, 06 novembre 2021, je reçois un LRAR avec une mise en demeure..

Je n'en peux plus de leur silence à mes envois. Par contre je reçois bien leurs réclamations d'argent alors qu'à la base, je n'ai rien demandé.

Pouvez-vous m'aider, s'il vous plaît?

**Rappel des CGU de ce forum :**

***Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques. L'Internaute veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.).***

Par **P.M.**, le **07/11/2021** à **15:36**

Bonjour,

Je vous conseillerais de ne pas tenir compte de la mise en demeure et de vous rapprocher d'une association de consommateurs...

Par **AK94**, le **07/11/2021** à **16:10**

Bonjour P.M.,

Je vous remercie pour votre conseil.

Bien à vous.